
MARIO ALEMAN :

Bonjour et bonsoir à tous. Soyez les bienvenus à ce quatrième séminaire du programme de renforcement de compétences d'At-Large. Ce quatrième séminaire du 23 mai 2017 portera sur les procédures ultérieures pour de nouveaux gTLD et l'importance pour AT-Large de ces procédures. Nous sommes le 23 mai 2017, à 21 heures UTC. Nous allons tenir notre séminaire pendant 90 minutes.

Je voudrais rappeler aux participants de cet appel, que ce soit au téléphone ou par ordinateur, de se mettre en muet lorsqu'ils ne prennent pas la parole et de dire leur nom au moment de prendre la parole pour que tout le monde sache qui vous êtes, pour les procès-verbaux et pour que les interprètes puissent vous interpréter et dire votre nom dans les canaux linguistiques. Nous avons des services d'interprétation en espagnol et en français.

Merci à tous de nous avoir rejoints. Je vais maintenant céder la parole à Tijani Ben Jemaa, le Président du programme de renforcement de compétences.

TIJANI BEN JEMAA

Merci, Mario. Bienvenus à tous à ce quatrième séminaire de l'année 2017. Vous savez que nous avons créé un programme pour cette année et que nous en sommes au quatrième de cette année 2017. Notre sujet aujourd'hui porte sur les procédures ultérieures pour des séries de nouveaux gTLD ou les procédures ultérieures pour des cas de nouveaux gTLD et leur importance pour At-Large.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Les personnes qui vont présenter ce sujet sont parmi les actives dans ce groupe de travail qui est le groupe de travail consacré aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. La première personne à prendre la parole est l'une des coprésidentes, si je ne me trompe. Elle nous présentera ce sujet. Avant elle, Olivier Crépin-Leblond, Président EURALO, fera une introduction à ce sujet. Olivier a participé à l'établissement des procédures pour des cas ultérieurs au départ. Je pense qu'il n'appartient plus au groupe aujourd'hui, mais il connaît très bien tout ce qui s'est passé avant d'arriver à l'état actuel. Ce qui veut dire que je donnerai d'abord la parole au personnel qui doit faire quelques annonces administratives. Mario ?

MARIO ALEMAN

Merci, Tijani et bienvenus à tous encore une fois. Voyons rapidement la présentation administrative qui est affichée dans Adobe Connect en ce moment. Nous allons avoir une pièce consacrée aux questions, réponses pour ce séminaire web. Cette pièce apparaît sur la gauche, dans la salle Adobe Connect. Si vous avez des questions, nous vous encourageons vivement à les saisir dans cette case, elles seront directement envoyées au présentateur.

A la fin de l'appel, nous aurons également une petite interro qui apparaîtra sur la droite dans la salle Adobe Connect, après les présentations des orateurs. Soyez donc prêts à répondre à leurs questions, à faire cette interrogation.

Finalement, nous avons sept questions, ou six plutôt pardon, à la fin du séminaire web, qui porteront sur votre expérience au cours de ce

séminaire web. Donc, prévoyez de rester pendant quelques minutes de plus pour remplir ce questionnaire. Merci à tous. Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA

Merci, Mario. Je souhaiterais vous rappeler que ce séminaire web durera 90 minutes, ce qui inclut les présentations comme les questions. Avri Doria appartient à la GNSO et à At-Large. Elle est membre de ISOC New York, je pense, en tout cas, elle est membre d'un chapitre ISOC et elle appartient à une ALS qui est affiliée à NARALO. Avri, vous avez la parole.

AVRI DORIA

J'entends que c'est à Olivier de prendre la parole d'abord.

TIJANI BEN JEMAA

Ah, pardon, je m'excuse. Je vieillis. J'avais dit que c'était Olivier qui allait faire l'introduction. Bien évidemment, ce n'est pas à Avri de commencer. Alors, je reprends. Olivier Crépin-Leblond, le Président d'EURALO commencera par nous présenter ce sujet. Olivier, allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND

Merci, Tijani. Vous savez qu'il y a beaucoup de gens qui nous confondent Avri et moi. On se ressemble vraiment. Donc, ce n'était pas évident. Ce n'est pas grave en tout cas, pas de souci, je vous remercie tous de nous avoir rejoints pour ce séminaire web aujourd'hui.

Je vous parlerai des procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Pour qu'il y ait des procédures pour ces séries ultérieures, il faut qu'il y ait eu d'autres procédures avant, d'autres séries de nouveaux gTLD. Les gTLD, comme vous le savez, sont les noms de domaine de premier niveau générique qui ont été lancés avant la première série dans le passé. Il se pourrait qu'il y ait une nouvelle série ou pas à l'avenir. Ça peut prendre un moment à arriver. Ça va dépendre du travail du groupe de travail consacré aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Dans ma présentation qui est très courte, je vous parlerai de trois sujets. D'une part, qu'est-ce que le programme des nouveaux gTLD ? Puis, qu'est-ce qu'il a donné ? Et que faire par la suite ? Trois aspects importants.

Tout d'abord, qu'est-ce que le programme des nouveaux gTLD ?

gTLD est un nom de domaine de premier domaine générique, comme le .com, le .net, le .org. Ce sont ces codes de domaine à trois caractères. Dans le passé au moins c'était des codes à trois caractères, mais dans d'autres séries de gTLD ou de nouveaux gTLD, on a vu apparaître des noms complets qui sont maintenant utilisés comme nom générique. Est-ce que vous voyez la présentation avancée à l'écran ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND Regardez, c’est une chronologie des nouveaux gTLD. Il y a quelqu’un qui me change les diapos, je ne sais pas qui sait. Je ne sais pas qui fait cela.

TIJANI BEN JEMAA Mario, est-ce que vous pourriez s’il vous plaît céder le contrôle de l’écran à Olivier et à Avri ?

AVRI DORIA Oui, c’était moi. Olivier, je m’excuse.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND Ah merci Avri, dans ce cas-là. Pour reprendre, même avant l’existence de l’ICANN, avant 1998, il y avait un nombre de noms de domaine de premier niveau comme le .com,.edu,.int, .mil, .net, .org et .arts. En 1998, l’ICANN a été fondé et dans les trois premières années de l’ICANN, il y a eu beaucoup de discussions au sujet de savoir si l’on voulait ou pas lancer une nouvelle série de nouveaux gTLD. Il y a eu beaucoup de travail qui a été fait et finalement il a été décidé que l’on lancerait une nouvelle série en 2000. Donc, en l’an 2000, on a eu la série de 2000 où les noms de domaine de premier niveau .aero, .biz, .coop, .info, .museum, .name et .pro ont été lancés. Certains noms de domaine ont connu un véritable succès, pas tous, mais on a, toutefois, vu apparaître de nouveaux noms de domaine de premier niveau.

Il y a donc eu de nouvelles discussions pour avoir d’autres noms de domaine de premier niveau générique et en 2004, on a vu une nouvelle

série à travers laquelle .asia, .cat, .triplex, .jobs, .mobi, .tel, .travel et .post ont été lancés.

On s’est dit, c’est bon, ça suffit, nous n’avons plus besoin d’autres noms de domaine, tout a été inventé. Mais bien sûr, par la suite, on a vu qu’il pourrait être intéressant d’avoir d’autres noms de domaine de premier niveau générique et donc, on a vu l’élaboration d’un programme de politique de nouveaux gTLD. Entre décembre 2005 et septembre 2007, on a diffusé cette nouvelle possibilité et on a fait tout le travail nécessaire.

Cette politique par rapport au programme des nouveaux gTLD nous a amenés à énormément de travail qui a été conclu avec la publication du guide de candidature. Si vous regardez un peu sur le site web de la GNSO, l’organisation de soutien aux noms génériques, ou encore mieux si vous vous rendez sur le site web des nouveaux gTLD, c’est newgtlds.icann.org et dessus, vous verrez les archives historiques de neuf versions de ce même guide de candidature. On a ajouté de nouveaux textes, de nouveaux paragraphes, on a modifié ce qu’il y avait. Puis, il y a eu un processus d’élaboration de politiques qui a été suivi.

Donc, à chaque fois, on modifiait ce qui existait, ce qui a pris beaucoup de travail et finalement, le Conseil d’administration de l’ICANN a approuvé cette politique elle-même et le guide a été rédigé, ce qui nous a amenés jusqu’à l’approbation du guide final par le Conseil d’administration de l’ICANN en juin 2011 à peu près, en simultané avec une campagne de communication qui a été lancée au niveau mondial.

Finalement, nous avons vu la publication du guide final des candidatures. Du 12 janvier au 12 avril 2012, le programme a finalement été lancé. Une tournée a été organisée pour présenter le programme et par la suite, le programme a été mis en œuvre. Voilà comment tout a été préparé.

Mais, qu'est-ce que cela a-t-il donné ? Une fois que le programme a été lancé, on avait des candidats qui demandaient des noms de domaine générique de premier niveau, il y avait le processus d'approbation ou de refus. Il y avait des filtres, des vérifications. Pour ne pas traîner, les candidats qui ont vu leur candidature acceptée ont commencé à signer des contrats. Vous voyez ici la quantité de contrats signés au troisième trimestre 2013 où un total de 222 candidats ont eu un contrat qui a été signé et appliqué. 222 personnes ont donc conclu ses contrats. On a avancé jusqu'au quatrième trimestre 2014, donc novembre 2014, et là, il y a eu 732 personnes qui ont conclu des contrats. Pour le quatrième trimestre 2015, il y avait 1218 contrats qui ont été conclus, une demande qui avait été déléguée. Si on regarde le premier trimestre 2017, et avril 2017, on en est à 1241 noms de domaine générique de premier niveau qui ont été approuvés et qui ont conclu des contrats de registre. J'imaginerai que la plupart de ces noms de domaine ont déjà été lancés également, mais bien sûr il y a des implications de logistiques, d'autres données sur le site web du programme des nouveaux gTLD. Comme vous savez, les chiffres varient d'un jour à l'autre.

Quoi d'autre ? Par la suite, il y a eu un contrat qui s'appelle l'affirmation d'engagements que l'ICANN devait suivre en vertu de son contrat avec

le gouvernement américain pour que le programme des nouveaux gTLD puisse avancer. A l’époque du lancement du programme des nouveaux gTLD, l’ICANN a signé ce contrat, cette affirmation d’engagements avec le gouvernement américain.

Dans l’une des clauses de ce contrat, on parlait de la promotion de la concurrence, de la confiance des consommateurs et du choix des consommateurs. C’était trois aspects qui étaient extrêmement importants. Lorsque l’on lit l’article spécifiquement, on voit que l’ICANN s’engage à élargir l’espace des noms de domaine de premier niveau tout en protégeant les différents aspects appliqués. Cela comprend la concurrence, la protection des consommateurs, la sécurité, la stabilité, la résilience, les cas d’abus malveillants, les préoccupations de souveraineté et la protection des droits. Tout cela devait être abordé avant la mise en œuvre du programme.

Il y a donc eu beaucoup de travail qui devait être fait. Il fallait vérifier les chaînes qui étaient demandées, en étant toujours conscient de cet engagement. Mais en plus, cet article disait que si et lorsque les nouveaux gTLD qu’ils soient en scripts, ASCII ou autres, avaient été actifs pendant un an, l’ICANN allait organiser une révision qui examinerait le degré dans lequel l’introduction et l’élargissement des gTLD auraient promu la concurrence, la confiance des consommateurs et le choix des consommateurs. Puis, le texte dit que l’ICANN devrait également utiliser cette révision pour vérifier l’efficacité des processus d’évaluation et de candidature, les sauvegardes établies afin d’atténuer les problèmes qui pourront peut-être surgir et d’autres obligations

garantissant que le programme des nouveaux gTLD pourrait se faire correctement, tout en protégeant tous les aspects qui ont un intérêt.

C’est pourquoi l’ICANN a maintenant lancé une révision de confiance des consommateurs qui était mandatée par ce texte et nécessaire avant le lancement de toute autre série ultérieure de nouveaux gTLD. On a une série de nouveaux gTLD qui apparaît ici en vert. Il y a la série de nouveaux gTLD que je viens de vous expliquer et vous voyez que l’étape suivante est la révision de la confiance du consommateur qui sera bientôt finie. Les résultats de ce groupe de travail révision en sont à la période de concertation publique, mais il y a eu également d’autres groupes de travail qui ont été créés pour faire le suivi de la mise en œuvre des nouveaux gTLD.

D’une part, l’indice de santé du marché des gTLD qui évalue la santé du marché des gTLD. Tous ces noms de domaine de premier niveau générique ont parfois été positifs pour le public, mais il fallait évaluer si c’était toujours le cas. Il y a également eu des indicateurs de santé de la technologie Internet qui évaluent la stabilité de l’Internet, la technologie de l’Internet et qui visent à évaluer si l’Internet est toujours aussi stable qu’auparavant, s’il y a toujours la même résilience. Puis, on a les cas d’utilisation malveillante du DNS qui sont analysés. On voit quels sont les nouveaux gTLD qui ont été lancés, publié, s’il y a du malware, du spam, du pourriel, ou s’il y a des aspects, des impacts négatifs du programme des nouveaux gTLD.

Il y a aussi d’autres processus, mais il y en a trop pour tout vous expliquer aujourd’hui. Je suis sûr qu’il y a quelqu’un qui sait quels sont

tous ces processus, quelles sont toutes ces procédures, sans doute Avri va le savoir, mais en tout cas, toutes ces procédures et tout ce qui se fait en ce moment sont saisis par un groupe de travail de la GNSO qui s'appelle le groupe de travail du PDP relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Ce groupe de travail est censé formuler des recommandations pour savoir s'il faudrait qu'il y ait une série ou pas et dans l'affirmatif, quelles seraient les améliorations à y apporter. On formule donc des recommandations pour apporter ces améliorations dans l'affirmatif. Vous voyez qu'en ce moment, il y a beaucoup de travail en cours. Il y a l'équipe de révision de la confiance des consommateurs, les procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD qui font l'objet d'un PDP, l'indice de santé du marché des gTLD et les indicateurs de santé de la technologie Internet, le groupe IHTI. Tout ce qui pourrait sans doute vous intéresser sera convenu et d'intérêt pour ces groupes-là.

J'ai déjà présenté le processus d'élaboration de politique et cela dit, je pense que je peux donner la parole à Avri, à moins que Sébastien ne veuille prendre la parole parce qu'il lève la main.

SEBASTIEN BACHOLLET

Est-ce que vous me donnez la parole ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND

Je ne sais pas si j'ai l'autorité pour vous donner la parole, mais je vous la donne avec plaisir.

SEBASTIEN BACHOLLET

Je voulais rajouter quelque chose pour mieux comprendre l’historique de tout cela, si vous pouviez revenir un peu en arrière. Si vous revenez au calendrier. Voilà. On voit qu’en 2004, il y a eu une addition par rapport à 2000. C’était une addition par rapport à la série de 2000. La raison principale était de permettre à l’ICANN de collecter des données, et c’était seulement les TLD parrainés qui ont été lancés, qui ont eu l’autorisation.

L’ICANN n’avait pas beaucoup de données à l’époque et nous avons commencé le nouveau programme des gTLD avec beaucoup de difficultés, je dirais, parce que les séries de 2000 et de 2004 n’ont pas apporté assez d’informations pour pouvoir lancer les séries suivantes. Il y a eu une révision de la série de 2000 et une partie du rapport a été publiée. Je vois qu’il y a eu un échec à ce niveau-là, pour bien comprendre ce qui s’était passé pendant la série de l’an 2000. C’était important pour la mise en place du nouveau programme des gTLD.

TIJANI BEN JEMAA

Olivier, vous voulez rebondir là-dessus ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND

Oui, absolument, merci. Non, j’avais donné la parole à Avri.

AVRI DORIA

Avant de changer les transparents à l’écran, j’aimerais revenir sur le transparent numéro 12. Je crois que j’ai la possibilité de le faire moi-

même. Oui, voilà. Je voulais mentionner quelque chose au sujet de ce diagramme qui est très linéaire. Je voulais vous faire savoir que d'autres processus existent. Je ne vais pas beaucoup en parler. On va parler un petit peu des mécanismes de protection, de groupes de travail.

Ce que nous avons décidé de faire, c'est d'accélérer un peu le calendrier et de faire beaucoup de travail séquentiel. Mais on ne peut pas s'arrêter et conclure avant qu'on ait une production de chaque groupe et que chaque groupe ait terminé son travail. Cela était un commentaire sur votre présentation. Est-ce qu'elle est à l'écran ? Oui, merci.

Je n'ai pas utilisé le format habituel des transparents de l'ICANN, parce qu'il appartient à l'organisation ICANN et je ne voulais pas l'utiliser. Moi, je ne suis qu'une bénévole. J'ai donc utilisé mon propre format. J'espère qu'il vous conviendra. Oui, il y a quelques fautes de frappe. Tout n'apparaît pas. Voilà, ça apparaît maintenant à l'écran, on peut la lire beaucoup mieux.

On va commencer avec ce que nous avons fait au niveau des procédures ultérieures. Pourquoi ça s'appelle les procédures ultérieures ? C'est parce qu'une des décisions qu'on doit prendre, c'est : doit-il y avoir plus de gTLD et d'autres séries de gTLD ? Est-ce que ça sera premier venu, premier servi ? Est-ce qu'il y aura une autre méthodologie ? On doit se poser toutes ces questions par rapport à ce qui a été fait antérieurement.

Il y a le PDP que vous connaissez, le processus de développement des politiques.

Premièrement, le rapport final qui date de 2007, recommandations de politique de la GNSO. Ce sont des recommandations que le Conseil d’administration a entérinées et approuvées et ça nous a permis d’avoir ce guide de candidature qui a été ébauché, puis ensuite publié. Comme l’a dit Olivier, tout cela était en rapport avec les différentes politiques. Il y a eu différentes décisions, différentes révisions de ce guide de candidature pour avoir beaucoup plus de contrats de registre qui soient signés, ce qui a été le cas, comme l’a dit Olivier.

Ensuite, il y a eu un processus qui a duré à peu près un an où la GNSO a collecté toutes les questions, tous les problèmes, toutes les plaintes que nous puissions trouver par rapport au programme antérieur. Un document a traité la liste de tous ces problèmes. C’est le rapport final de tous les problèmes qui ont été notés, les questions de procédures, vices de procédures, pour qu’on définisse un meilleur PDP, un meilleur processus de développement de politiques notamment pour définir le groupe de travail et la charte de ce groupe de travail.

Il y a des politiques qui existent déjà et ces politiques ont été mises en place. Ces politiques vont se poursuivre, sauf s’il y a un consensus pour recommander et proposer un changement. Il y a un processus de révision qui passe par beaucoup de révisions et il y aura ensuite des décisions. On ne décide pas comme cela qu’une nouvelle série de gTLD. On définit des politiques par l’intermédiaire d’un PDP et on doit arriver à un consensus pour recommander un changement. Il ne faut jamais perdre cela de vue. Un processus existe déjà, nous avons des contrats de registre, différentes politiques. S’il n’y a pas de consensus dans le

groupe de travail pour changer quoi que ce soit, rien ne va changer et on gardera le même processus de fonctionnement.

Nous sommes en train d'analyser de nombreux problèmes. Nous analysons, mais nous ne prenons pas de décisions. Ce que nous faisons dans ce PDP n'a pas d'impact sur les contrats antérieurs. Il n'y a pas d'impact, cela n'affecte pas les candidatures qui sont en attente. Cela poserait en effet trop de problèmes aux personnes qui ont déposé des dossiers et qui ont des dossiers en attente.

Nous avons fait participer la communauté au sens large. On reçoit donc beaucoup de recommandations sur le processus de protection des droits. On reçoit l'analyse de la CCRT pour le choix, la confiance du consommateur. Merci beaucoup de me rappeler ce qu'était cet acronyme. Nous avons le rapport du groupe de travail intercommunautaire sur les noms de pays et de territoires. Il y a beaucoup de groupes de travail du GAC qui envoient des informations et il y aura de nombreuses périodes de commentaires. On doit s'assurer que notre travail est bien coordonné. Il faut qu'on regarde le calendrier de travail. Nous avons beaucoup de projets d'ingénierie, de processus qui sont revus un petit peu en même temps, et les uns peuvent avoir un impact sur les autres.

Comment le PDP peut-il s'assurer que nous allons conclure avec un ensemble de recommandations qui aient une large acceptation de la communauté ? Ces processus de développement de politiques sont fort différents par rapport à l'an 2000, 2004, 2007. Il y a beaucoup d'évolutions au niveau des PDP. Le Conseil de la GNSO a un groupe

spécial qui a travaillé à cela. Nous avons maintenant nos groupes de travail qui sont ouverts à tous. La situation est donc très différente.

Nous avons commencé notre travail et nous avons étudié les problèmes qui étaient constants. On en a considéré six. Je vous donnerai la liste de ces six sujets.

Allons-nous avoir plus de gTLD ? Est-ce qu’il y a des demandes pour plus de gTLD ? Est-ce qu’on devrait faire cela ? Je crois qu’il y en a plus de 10 000, donc qu’en pensent les bureaux d’enregistrement ? Est-ce que l’on fait premier venu, premier servi pour attribuer les nouveaux gTLD ? Comment est-ce que l’on procède ? Comment on évalue, quel est le processus d’évaluation ? Quelles sont les différentes catégories ? Nous avons deux catégories la dernière fois, est-ce que nous devons garder ces deux catégories ? Nous avons défini des régions géographiques et nous avons également travaillé sur les marques commerciales. Combien de catégories, combien de dossiers de demande ? Quels sont les différents types de contrats ? Voilà comment fonctionnent les catégories. Nous travaillons toujours au niveau de ces six thèmes ou sujets qui sont les plus importants. Parfois, nous avons dû prendre des décisions à ce niveau s’il y avait par exemple une seule entreprise qui connaissait un problème avec une marque, un gTLD.

Au début d’un PDP, vous avez des commentaires de la communauté, vous recevez une participation forte de la communauté des SO et des AC de toutes les parties prenantes de la GNSO et des autres SO et AC. Celles-ci donnent leur avis sur les problèmes que nous devons régler. Nous avons donc décidé de travailler en parallèle et dans ce problème,

nous avons décidé qu'il y avait besoin de deux étapes pour les commentaires de la communauté sur les six sujets principaux et sur les autres problèmes. On a reçu beaucoup de commentaires et on est en train de les trier, de les analyser. Nous avons également établi quatre pistes de travail pour analyser les sujets restants et je les aborderai d'ici quelques minutes.

Les équipes de rédaction et la première partie des commentaires de la communauté. On doit se concentrer sur certains points plus particulièrement et on doit avoir des équipes de rédaction et de travail. Vous pouvez rejoindre ces équipes de rédaction si ça vous intéresse plus particulièrement. On a les différents types de TLD par exemple, les différentes catégories : qu'est-ce qu'une catégorie de TLD signifie ? Quels sont les attributs d'un nom de domaine, d'une catégorie, d'un TLD ? On analyse tout cela et on essaie de définir ces catégories, l'impact que cela a sur le contrat de registre, sur la candidature, ce qui est complexe.

Nous avons également une équipe de rédaction sur la prévisibilité et l'engagement de la communauté. Ce que nous avons eu auparavant, c'était des politiques où il y avait une déclaration qui doit être un processus prévisible. On devait travailler à être plus prévisible, c'était absolument essentiel. Nous devons faire preuve de flexibilité également puisqu'il y avait beaucoup de changements. Il fallait s'adapter par rapport à ces changements, mais il fallait quand même rester prévisible et trouver l'équilibre avec l'engagement de la communauté. Comment est-ce que vous décidez d'être ferme ou d'être flexible, de changer les choses par rapport aux dossiers de candidature

alors que les dossiers de candidature ont déjà peut-être été déposés ? Nous avons travaillé avec At-Large, avec la communauté. Quelles sont les possibles modifications par exemple sur les dossiers de candidature ? Le GAC avait certains avis que nous devons prendre en compte. Donc, comment équilibrer tout cela, comment trouver l'équilibre entre cet engagement de la communauté et la nécessité de rester prévisible ?

Ensuite, nous avons une équipe de rédaction qui travaille aux dossiers de candidature et aux séries de dossiers de candidature sur le processus et éventuellement le premier venu, premier servi, les premiers dossiers de candidature reçus. En travaillant de cette manière, c'est un processus constant qui se poursuit. S'il y a une forte demande pour des TLD, est-ce que l'on veut encourager certains types de solutions où les plus rapides vont voir leurs vœux exaucés ? Nous devons réfléchir à cette procédure et aux problèmes que pourrait poser une procédure premier venu, premier servi. Donc, comment structurer cela ? Il y a eu des solutions hybrides, par exemple six mois d'ouverture de dossiers de candidature, puis une analyse.

Voilà ce à quoi nous réfléchissons actuellement. Vous pouvez nous rejoindre dans ces équipes de rédaction, venir travailler avec nous à ces problèmes.

Nous avons quatre pistes de travail pour les sujets qui restaient. Pour le groupe tout entier, se joignaient avec le groupe de la communauté les quatre pistes de travail. Plusieurs questions se posaient à la communauté. Un travail s'est conclu hier et At-Large continue à

travailler à ces problèmes, aux réponses à apporter. Il y a une date limite qui ne sera pas étendue. S’il y a un retard de la part d’un groupe aussi important qu’At-Large, nous verrons ce que nous pouvons faire, mais le plus tôt les commentaires arrivent, plus tôt on peut travailler sur ces commentaires. Même après avoir débattu tous les commentaires, vous continuez à en recevoir d’autres et il faut continuer ce processus de révision, ce qui n’est pas toujours facile.

Jusque-là, il y avait des questions qui portaient sur tous les sujets et sur des sujets aussi variés que le programme des fournisseurs de registre, les dossiers de candidats. C’était des questions très importantes pour At-Large dans le passé : les noms réservés, combien, de quel type et pourquoi, les génériques fermés. Par exemple, on se demandait si un registre pouvait avoir un mot dans une langue commune qui se rapporte à des propos privés. Pour ce qui est des objections, il y avait aussi des inquiétudes : comment faire les candidatures communautaires ? Devrait-il y avoir des candidatures communautaires ? Dans une autre réunion aujourd’hui, nous avons d’ailleurs tenu une discussion où les participants disaient d’une part que la participation de la communauté était très importante et qu’il faudrait qu’elle soit maintenue, et d’autre part d’autres personnes pensaient que ce n’était pas le cas. Il y a également les confusions de chaînes en raison de leur témérité, les noms de domaine internationalisés, les critères techniques et financiers, etc.

Comme vous voyez, il y a énormément de sujets, à peu près 32 sujets et ce sont des questions sur lesquelles nous avons demandé l’avis de la

communauté. Nous avons à présent reçu les réponses de la communauté et nous sommes en train de les évaluer.

Voyons rapidement les sujets. Tout d'abord, nous avons la piste de travail numéro 0 qui est la piste de travail des sujets généraux. Ce sont les questions que j'ai déjà présentées. Et puis, il y a la piste de travail numéro 1 qui comprend l'accréditation, le soutien des candidats, la clarté du processus de candidature, les frais de candidature, les frais variables, la période de présentation des candidatures, les listes d'intégration progressive lorsqu'on a plus de candidatures, les systèmes, les communications et que faire par rapport au guide de candidature.

On a également une deuxième piste de travail qui se penche sur les différents contrats. On évaluera les résultats des mécanismes de protection des droits de deuxième niveau, les RTM, les contrats de registre de base, les non réservés, les protections des titulaires de noms de domaine, les procédures relatives aux OIG, ONG. Il se pourrait qu'il y ait un nouveau PDP qui soit lancé par exemple et dans ce cas-là, il faudrait voir comment nous travaillons dans le cadre d'un PDP concernant cette question. Comme je l'ai dit auparavant, il y a également les génériques fermés, les conditions appliquées aux candidats, les politiques de non-discrimination des bureaux d'enregistrement et des registres, la séparation des bureaux d'enregistrement, l'organisation des registres des bureaux d'enregistrement. Est-ce que nous comptons continuer avec le statu quo ou changer la situation actuelle ? Voulons-nous reconsidérer la situation dans laquelle nous voyons la séparation entre les bureaux d'enregistrement et les registres par exemple ?

Il y a énormément de procédures en cours, le roulement de TLD, la conformité contractuelle. Des exigences doivent être appliquées. Et finalement l'intérêt public mondial qui était l'un des sujets soulevés au cours du processus. C'était un sujet assez controversé, un sujet que l'on ne comprend pas tout à fait pour l'instant.

Il y a également une troisième piste de travail qui portera sur les objections, qui se penchera sur l'analyse de ces objections qui ont été publiées, quel a été le résultat de ces objections, le rôle de la personne chargée de faire ces objections, de l'objecteur indépendant : est-ce que ce rôle était nécessaire ? Faudrait-il avoir plus d'une personne qui assure cette charge ? Il y a aussi la liberté d'expression des candidats aux nouveaux gTLD : comment comptons-nous faire varier les critères par rapport à la première série, traiter les candidatures communautaires, et les candidatures communautaires ayant priorité, l'évaluation de la similarité des chaînes ? On sent que les chaînes ne devraient pas porter à confusion en raison de leur similarité, que pensons-nous par rapport à cela ? Comment gérer cela ? Puis, l'élaboration d'une liste des résultats de similarité de chaînes, les enchères, les ventes aux enchères pour les chaînes qui sont en conflit et demandées par plus d'un candidat, et les mécanismes de redevabilité.

On a une quatrième piste de travail qui se penchera sur les questions comme les noms de domaine internationalisés, l'acceptation universelle, les révisions des candidatures, les collisions de noms, et la sécurité, la stabilité.

Je n’allais pas désigner par son nom la personne qui codirige ces efforts, mais je crois qu’elle est connectée. Ce n’est pas pour la mettre sur la sellette, mais je tiens tout simplement à vous dire que le processus est ouvert à tous, même le poste de direction de ces sujets est ouvert. Vous pouvez vous présenter comme candidat si vous voulez diriger les travaux sur une question qui vous intéresse.

Lors de la 59^{ème} réunion publique de l’ICANN, on compte discuter des noms géographiques au premier niveau. C’est une question importante pour nous. Il n’y a aucun doute quant à la GNSO, le GAC et la ccNSO et peut-être d’autres.

On a différents points de vue sur la manière de gérer ces noms géographiques au premier niveau. Il y en a qui sentent que la politique préalable est suffisante, qu’il ne faut pas protéger les noms géographiques, que si la personne ou la communauté pertinente estime que le nom est utilisé d’une manière qui ne reflète pas la communauté, elle peut présenter un recours, interposer une demande pour que l’on aborde la question. Si le Conseil administration dit que le GAC n’a pas inclus le nom sur une liste, il ne sera pas protégé, et qu’on pourrait, pourquoi pas, créer, un ensemble de politiques pour savoir comment aborder la question par rapport aux périodes et aux protections pour les noms de pays, les noms des grandes villes, les noms de régions et de continents, etc.

Mais il y en a d’autres qui sentent que c’est un peu trop limité que d’avoir une liste avec tous les noms et qu’il faudrait que l’on protège davantage la souveraineté nationale et le nom de nos emplois d’origine

et des lieux qui nous importent. On devrait donc avoir une initiative plus profonde. Ces noms ne doivent pas être protégés uniquement dans notre propre langue, mais dans plusieurs langues, au moins dans toutes les langues ou scripts utilisés dans le pays. Vous voyez qu’il y a énormément d’avis qui varient. Nous savons que tout le monde participe à ces discussions de manière à ce qu’on puisse trouver un point de consensus ou un terrain de compromis acceptable par rapport à cette discussion, et c’est ce que nous avons décidé de tenir. Nous avons commencé par l’organisation d’un webinaire pour nous préparer à ce débat avant l’ICANN 59. L’enregistrement de ce webinaire est disponible.

Holly, est-ce que votre question est immédiate, s’agit-il d’une précision ou avez-vous une question sur la forme de la présentation ?

HOLLY RAICHE

Non, ça peut être à n’importe quel moment. C’est une question concernant la conformité contractuelle dans la piste de travail. Mais si c’est possible, je pourrais la poser maintenant ou à la fin, c’est pareil ?

AVRI DORIA

D’accord, les questions seront à la fin. La piste de travail numéro 2 comprendra l’intérêt public et la conformité contractuelle.

Pour reprendre les noms géographiques, revenons dessus. Nous avons organisé deux séances à Johannesburg. Je ne sais plus quel était l’emploi du temps. On aura une séance de 86 minutes au cours de laquelle nous discuterons des différentes propositions présentées, qui

varient de listes à des élections géographiques, pourquoi pas, ou des engagements d'intérêt public géographiques. Ce ne sont pas des pics géo, mais plutôt des résolutions concernant les noms géographiques. C'est comme si c'était des pics en définitive. Nous allons présenter tout cela au cours de cette première séance, voir quelles sont les propositions. Nous allons également présenter ce que nous avons fait jusqu'à présent, ce sur quoi nous travaillons et nous évaluerons les propositions.

Le séminaire web que nous avons déjà tenu encourageait toutes les personnes de toutes les communautés qui avaient des propositions ou des suggestions à faire de les orienter vers nous et nous les avons encouragées à nous faire des propositions s'ils avaient des suggestions à nous faire.

Bien sûr, les avis divergent, la portée des avis varie également. Donc, en ce moment, on essaie de préparer une présentation de tous les choix que nous avons. La première séance durera 90 minutes. Nous ferons une pause d'un ou deux jours. Nous aurons des discussions hors ligne ou en groupe, on ne sait pas très bien comment le faire, et finalement nous aurons une séance de trois heures à la fin de la semaine. A ce moment-là, nous essaierons d'atteindre un compromis et de nous mettre d'abord pour établir une voie à suivre de manière à ce que l'on puisse arriver à un terrain de compromis. On a donc un débat très important sur les noms géographiques.

Cette expérience pourrait être répétée à l'avenir pour d'autres sujets difficiles.

Je commence à conclure et je présente les prochaines étapes. Nous continuerons à travailler sur les pistes de travail et nous compléterons l'analyse de la consultation. Nous avons déjà passé en revue les sujets, nous sommes presque à la fin de ce processus, mais nous allons réévaluer cela deux fois de plus avant de présenter les résultats à tout le groupe. En définitive, notre idée est de discuter de toutes les questions, de faire le recueil des discussions, des commentaires, des points forts et des faiblesses de chaque sujet, et nous essaierons bien sûr de discuter sans arriver à une décision. C'est cela le but.

Nous aurons deux discussions de plus à tenir. La première portera sur tous les sujets. Nous évaluerons les questions qui ont été abordées dans la période de la piste de travail numéro 2 et nous essaierons de voir ce que nous pouvons résoudre en analysant les commentaires et en revenant sur la discussion que nous avons déjà tenue. Nous verrons les résolutions à adopter. Ce qu'on pourra résoudre, cela sera fait. Si on ne peut pas le résoudre, on en prendra note et on le mettra de côté. S'il y a des questions qui semblent trop controversées ou trop difficiles à résoudre, et si on sent qu'il nous faut davantage d'informations, nous en discuterons avec tout le groupe pour voir s'il est possible d'arriver à la fin du processus et, ce n'est pas le cas, nous créerons une piste de travail spécifique à ce sujet.

Les pistes de travail avanceront dans les étapes suivantes. Puis, nous verrons, point par point, de quoi il s'agit dans nos discussions. On se demandera si on a le consensus pour modifier la politique actuelle. Si nous avons le consensus pour modifier la politique, est-ce que nous sommes tous d'accord sur les modifications nécessaires? Voilà, la

troisième revue, sachant que le principe principal est toujours que s'il n'y a pas consensus pour modifier le statu quo ou si on n'est pas d'accord sur la modification à y apporter, nous garderons la politique telle qu'elle. C'est cela la politique actuelle et c'est cela la manière dont elle a été mise en œuvre.

Ce que je vous présente est le texte actuel. Il y a ce type de code ou d'accord là-dessus en ce moment. Mais si tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut modifier la politique et sur les modifications nécessaires, ces modifications recommandées seront rédigées. Une fois que tout cela aura été collecté et consolidé pour chacune des pistes de travail, nous les remettrons au groupe de travail concerné, nous ferons la révision de tous les rapports, nous nous assurerons qu'il n'y ait pas d'incohérences, nous vérifierons que tout le monde est d'accord avec les modifications recommandées. Une fois que cela aura été complété, nous formulerons des recommandations préliminaires qui seront publiées pour consultation publique. La consultation publique suivra la période nécessaire. Si tout se passe correctement, nous publierons nos recommandations. Si ce n'est pas le cas, nous devons publier de nouvelles versions préliminaires des recommandations. Voilà notre processus de travail et les différentes étapes. C'est ce que nous faisons en ce moment, mais ces étapes ne sont que nos attentes.

Ici, voici des informations pour vous permettre de trouver notre wiki. Il y a également des informations par rapport à ce que nous faisons dans nos pistes de travail. Nous essayons également d'annoncer les sujets spécifiques sur lesquels nous nous concentrerons lors de nos réunions, avec deux ou trois réunions d'avance.

Si une question vous intéresse, vous pouvez vous concentrer dessus, voir quand la prochaine réunion à ce sujet sera tenue. Pour être un participant, il faut présenter sa manifestation d'intérêt pour y assister, mais vous pouvez y assister de toute façon, c'est ouvert. Si vous n'êtes pas intéressé, bien sûr, vous ne pourrez pas assister. Personne ne peut assister à tout.

Sur cette même diapo, nous avons le programme des réunions. Ici, il y a d'autres informations, les bulletins qui sont publiés par le personnel du projet. Le bulletin porte sur ce qui a été fait au cours du mois dernier, sur ce qui est à venir sur le mois prochain. On partage dans ces bulletins plus d'informations lorsqu'il y en a. Je pense que le bulletin est vraiment très utile, et beaucoup de travail est réalisé pour préparer ce bulletin. Par exemple, si vous rejoignez un groupe maintenant, vous pouvez faire toutes vos recherches, lire tous les e-mails, tous les documents, écouter les enregistrements de tous les appels. Il y a énormément de choses à faire lorsque vous rejoignez un groupe, mais vous avez également le choix de consulter les bulletins.

Voilà ma présentation. Je suis prête à vos commentaires, vos questions ou autres. Merci de m'avoir écoutée. Je suis sûre qu'Olivier en aura. Merci.

TIJANI BEN JEMAA

Merci, Avri, de nous avoir fait cette présentation. Elle était vraiment utile. Je vois qu'Olivier lève la main et je n'oublie pas également que Holly avait une question à vous poser. Olivier, allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND Merci Tijani. Je vois d’après le programme qu’avant les questions, réponses, il faudrait que l’on passe à l’interrogation. Ma question était : fait-on l’interrogation d’abord ou les questions ?

TIJANI BEN JEMAA Non, on avait l’interro, mais puisque vous avez levé la main, je vous ai donné la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND D’accord, très bien merci.

TIJANI BEN JEMAA Dans ce cas-là, j’ai une question. Si je ne veux pas présenter une fermeture pour un nouveau gTLD, le marché du DNS, gTLD, cela ne m’intéresse pas, dans ce cas-là, pourquoi tout cela serait-il important pour moi, pour At-Large et pour les utilisateurs finaux ?

AVRI DORIA Est-ce que vous voulez que j’essaie d’y répondre ?

TIJANI BEN JEMAA Oui, et par la suite, nous allons passer à l’interrogation. Merci.

AVRI DORA

Je sens que bon nombre de questions qui vous intéressent en tant qu'utilisateurs pourraient être importantes pour vous. Vous êtes intéressé par les engagements d'intérêt public qui ont été faits et en tant que citoyen d'un pays, vous pourriez être intéressé par ce qui est fait par rapport au nom de votre pays. Cela pourrait être important pour vous. Peut-être qu'en tant qu'utilisateur, vous allez contacter d'autres utilisateurs, et vous verrez qu'ils ont des doutes. Vous verriez que les IDN n'ont pas avancé, qu'il n'y a pas eu de progrès à ce niveau-là, ce qui serait un problème pour atteindre ce que nous avons, pour que le réseau arrive et s'installe dans votre région. Peut-être que cela ne vous intéresse pas, que c'est la conformité qui vous intéresse. L'ICANN craint souvent la conformité contractuelle et on doit décider que c'est important pour nous. Peut-être que certaines personnes pensent que ce n'est pas important, que tant que l'on gagne de l'argent, la conformité ne nous intéresse pas, mais il pourrait y avoir des personnes en dehors de l'ICANN ou d'At-Large qui ont d'autres intérêts. En définitive, il existe différents intérêts, différentes questions qui sont importantes pour nous. Vous pourriez les interpréter par la sécurité, la stabilité, la résilience. Peut-être avez-vous quelque chose à me dire là-dessus. Il peut y avoir des problèmes dans votre propre réseau, dans votre société. Il ne faut pas se dire : « j'ai créé ma boîte avec des noms qui étaient utilisés de telle ou telle manière, mais maintenant vous allez tout changer. » Cela aura un impact pour moi et pour mon entreprise. Pourquoi comptez-vous changer la portée de l'espace des noms de domaine telle qu'elle est à l'heure actuelle ? Voyez, il y a différentes implications. Peut-être êtes-vous un utilisateur qui sent qu'il ne faut

plus de nouveaux gTLD. C'est ici qu'il faudrait nous faire votre commentaire.

Il y a beaucoup d'aspects, de domaines qui pourraient être de l'intérêt des utilisateurs en raison de la manière dont ces procédures impactent l'Internet que les personnes utilisent, et c'est l'Internet qui les intéresse. Donc je pense que c'est cela qui est important.

TIJANI BEN JEMAA

Merci, passons la parole à Mario pour l'interrogation. Mario, vous avez la parole.

MARIO ALEMAN :

Vous m'entendez bien ? D'accord. Nous allons maintenant passer au petit test, aux questions qui sont posées.

Toute personne peut devenir un participant au PDP de procédures subséquentes de nouveaux gTLD ? Vrai ou faux.

Tout le monde peut devenir un participant au groupe de travail du PDP pour les procédures ultérieures des nouveaux gTLD ? Vrai ou faux.

TIJANI BEN JEMAA

Mario, on ne vous entend pas.

MARIO ALEMAN :

Vous m'entendez maintenant ?

TIJANI BEN JEMAA

Oui, c'est bon maintenant, allez-y.

MARIO ALEMAN :

Désolé. Deuxième question : Est-ce que la technologie utilisée pour les webinaires est : très bien, bien, suffisante, mauvaise ou très mauvaise, ou pas d'opinion ? Je dis bien la technologie utilisée pour le webinaire.

TIJANI BEN JEMAA

Ça, ce sont des questions d'évaluation. La première question était une question d'interrogation, mais ensuite, nous avons des questions un peu différentes sur l'évaluation finale de notre webinaire.

MARIO ALEMAN :

Avez-vous besoin d'être un expert dans un sujet pour participer ? Oui ou non. Avri peut vous dire que la réponse est non. La réponse est non, vous n'avez pas besoin d'être un expert pour participer.

Question suivante : le groupe de travail PDP peut prendre des décisions stratégiques qui affectent les demandes en cours d'ici la fin de 2012 ? Vrai ou faux. Vous pouvez voter.

AVRI DORIA

Moi, je dirais que c'est faux. Je vais rajouter quelque chose à cela. Il peut peut-être y avoir un impact d'une décision antérieure, mais si on change quelque chose, on a besoin d'un processus de politique supplémentaire au niveau de la GNSO. On ne peut pas revenir en arrière. C'est comme avec SIC Wiz par exemple. Il faudrait qu'il y ait un

processus séparé et ça, ce n’est pas possible, ce n’est pas le travail de la GNSO.

MARIO ALEMAN : Merci beaucoup, Avri. Nous allons passer à la question suivante. Le prochain cycle d’expansion des gTLD sera la deuxième série de l’expansion des gTLD ? Vrai ou faux.

TIJANI BEN JEMAA Vous savez pourquoi la réponse est « faux ». On dit gTLD et non nouveaux gTLD.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND J’ai un commentaire sur cette question.

TIJANI BEN JEMAA Je laisse Olivier parler.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND Il y a eu plusieurs séries, plusieurs rounds de gTLD. Les gens ont tendance à penser qu’on va passer à la deuxième série de gTLD. Ce n’est pas vraiment la deuxième série, il y a eu beaucoup, beaucoup de séries de gTLD, comme cela a été mentionné. On ne sait pas s’il y aura une prochaine série, mais il y a eu, de par le passé, plusieurs séries de nouveaux gTLD.

AVRI DORIA C'est ce que j'allais dire. Je suis tout à fait d'accord avec Olivier. Ça dépend des politiques. Il y a des politiques qui se retrouvent d'une série de gTLD à une autre.

TIJANI BEN JEMAA Mais ce qui prête à confusion, c'est qu'on a parfois parlé de première série de nouveaux gTLD et cela prêtait à confusion. Il y a des gens qui considèrent que vous travaillez maintenant à la seconde série.

MARIO ALEMAN : Je vois Sébastien. Sébastien, vous avez une question ?

SEBASTIEN BACHOLLET Oui. Je crois qu'on doit être clair. Ce n'est pas la première et la deuxième séries de gTLD. Il faut être très très clair. Ce sont toujours de nouveaux gTLD. En 2004, nous avons eu une série supplémentaire, un tour supplémentaire. Est-ce qu'on en est au deuxième ou troisième, on peut parler de ce sujet. Je crois que c'est mieux de dire la prochaine série. Il ne faut pas donner un numéro, mais parler de la prochaine série de gTLD, ce qui sera plus clair pour tout le monde.

TIJANI BEN JEMAA Merci, Sébastien. Oui, c'est vrai qu'en 2012, on a parlé du nouveau programme des gTLD. C'était un nouveau programme, et non une nouvelle série.

-
- SEBASTIEN BACHOLLET En 2000, c'était une nouvelle série de gTLD, mais un programme a été développé pendant de nombreuses années dans tous les cas de figure. Mario, je vous redonne la parole.
- MARIO ALEMAN : Merci beaucoup. Dernière question : Combien de dossiers de demandes pour de nouveaux gTLD ont été reçus lors de la dernière série ? Moins de 100 ? Entre 100 et 500 ? Entre 500 et 1000 ? Plus de 1000 ?
- TIJANI BEN JEMAA Oui, Olivier, vous pouvez intervenir.
- OLIVIER CREPIN-LEBLOND Il y a plus de 1300 dossiers de candidatures qui ont été reçus. La délégation a été accordée à plus de 1000 gTLD. Il y en avait plus de 1900, car il y avait des doublons, plusieurs dossiers de candidature pour la même chaîne. Il y a donc eu des problèmes d'affectation entre différents organismes. Certaines personnes ont abandonné leur dossier. Des dossiers de candidature ont été rejetés. Des entreprises ont fait faillite avant même de pouvoir bénéficier des nouveaux gTLD. Il y avait plus de 1000 dossiers de candidature, c'est très clair. Personne ne s'attendait à cela, à recevoir plus de 1000 dossiers de candidature. Ce nombre a surpris beaucoup de personnes à l'ICANN. On pensait que c'était difficile dans le système d'avoir plus de 1000 nouveaux TLD, mais ça s'est très bien passé.

TIJANI BEN JEMAA

Olivier, pour votre information, personne ne pensait que ça allait être plus de 500. L'ICANN a été très surprise parce qu'on pensait qu'on allait recevoir à peu près 500 dossiers de candidature. Ils avaient calculé les coûts de programme avec 500 dossiers. Je crois que c'était 180 000 \$ pour chaque nouveau gTLD, et ce coût avait été calculé à ce niveau parce qu'on pensait en recevoir que 500. Mario, nous avons une question finale ?

MARIO ALEMAN :

C'était la question finale. Donc Sébastien ?

SEBASTIEN BACHOLLET

Effectivement, les calculs ont été faits pour 500 dossiers de candidature et il y avait très peu de personnes qui pensaient qu'on allait recevoir autant de dossiers. Des personnes ont déposé 300 dossiers, donc elles savaient très bien qu'il allait y avoir un grand nombre de dossiers. Lorsque l'ICANN a conçu le budget pour ce programme, ils ne voulaient pas prendre de risque pour l'organisation et ils se sont basés sur un chiffre de 500. Moi, j'étais au Conseil d'administration à l'époque. On savait qu'il allait y avoir plus de dossiers, mais on n'a pas changé la base pour ne pas prendre de risques une nouvelle fois pour les finances de l'ICANN.

TIJANI BEN JEMAA

Merci Sébastien. Je reviens maintenant à vos questions. Avez-vous des questions pour Avri ou Olivier ? Holly, vous aviez une question, je crois ?

HOLLY RAICHE

On a répondu sur le chat à ma question, merci beaucoup.

TIJANI BEN JEMAA

Nous avons Sébastien pour la première question. Sébastien, vous avez la parole pour poser votre question. Je ne vous entends pas, Sébastien. En attendant que Sébastien prenne la parole, je donne la parole à Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND

Merci, Tijani. Je vais poser une question que j’ai souvent entendue, y compris la semaine dernière à Londres. Quelqu’un a levé la main et c’est une question fréquente que je vais poser à Avri. Dans ce groupe de travail pour ces différentes procédures, est-ce que vous prenez en compte la protection des enfants en ligne, la protection de l’enfant par rapport à l’hameçonnage, aux hackers, aux courriels et maliciels ? Est-ce que vous travaillez à cela ?

AVRI DORIA

On en a parlé un petit peu, mais un véritable problème se pose. Ça tombe dans l’intérêt public, mais on ne travaille pas sur le contenu à l’ICANN. On ne se préoccupe pas du contenu, de la teneur. Cela est dans nos statuts, c’est très clair. Soit on prend l’attitude intérêt public, mais ce n’est pas véritablement le travail de l’ICANN.

TIJANI BEN JEMAA

Oui, je suis d'accord avec vous, Avri, ce n'est pas le travail de l'ICANN que de débattre du contenu et de la teneur de l'Internet. On travaille sur d'autres sujets et lorsque l'on parle de l'Internet, nous devons prendre en compte l'intérêt public et l'industrie du DNS. On ne travaille pas sur l'usage qui sera fait d'un TLD. Ce n'est pas notre cadre de référence et de travail. Ce qu'on peut faire, par contre, c'est de ne pas avantager les plus riches, avantager uniquement les affairistes. Il faut prendre en compte les communautés et on s'intéresse véritablement beaucoup à cela, on travaille en cela à l'intérêt public. Mais tout ce qui a trait au contenu, ce n'est pas de l'ordre des responsabilités de l'ICANN. Sébastien, allez-y.

SEBASTIEN BACHOLLET

J'avais un petit problème technique. Je voulais poser une question. C'était peut-être dans votre présentation, mais je ne l'ai pas bien vu. Où est-ce qu'on en est sur le programme de soutien aux dossiers de candidature ? Est-ce qu'il y a une révision de ce qui s'est passé lors de la dernière série ?

AVRI DORIA

Oui, tout à fait. On parle du programme de soutien pour déposer les dossiers de candidature. On analyse cela. Ça a été défini en 2012 et on travaille à partir de ce qui a été fait en 2012. Ça fait partie de notre structure, du travail de notre groupe. Des personnes ont participé à ce groupe de soutien qui a existé pour déposer des dossiers de candidature en 2012 et un petit peu avant. Si ça doit se refaire, ça doit être refait différemment, mieux, avec plus de soutien financier. C'est

véritablement un problème qui doit être réglé. Ça fait partie de nos pistes de travail. On va revenir sur la question et voir de très près les commentaires de la communauté. C'est tout à fait au programme.

TIJANI BEN JEMAA

Merci Avri. J'espère que tout le soutien qu'on peut apporter aux personnes voulant déposer des dossiers de candidature sera renforcé et fonctionnera mieux que le premier programme de soutien. J'ai maintenant Holly Raiche.

HOLLY RAICHE

Pour répondre à Olivier, vous n'avez pas parlé de la sécurité, de la stabilité du système du DNS, du travail de SSAC par exemple, du travail contre l'hameçonnage qui est réalisé. Il y a eu une publication numéro 94 de SSAC et des conseils y sont donnés pour les nouveaux gTLD en ce qui concerne la sécurité, la sécurité et la résilience de notre système Internet.

AVRI DORIA

Merci de ce commentaire. Si vous me permettez de rebondir là-dessus, les documents fournis par SSAC seront pris en considération et je vais inviter des personnes comme Patrick du SSAC qui vient souvent nous voir et qui parle des risques de collision entre les différents noms de domaine.

ALAN GREENBERG

Merci. La discussion me rappelle quelque chose, mais je me trompe peut-être. Il me semble que lorsque le Conseil a adopté le programme de soutien aux candidats, ils avaient calculé un montant de soutien aux candidats. Comment considéraient-ils le financement du soutien aux candidats ? A l'époque, on ne savait pas combien de fonds étaient disponibles et je me demande dans quelle mesure, si on recommande de poursuivre avec le soutien aux candidats, on pourrait recommander combien d'argent versé dans ce fonds ou alors cela serait-il financé à partir des frais payés par les autres candidats ? Je n'ai jamais réfléchi à cela auparavant.

AVRI DORIA

Olivier, est-ce que vous voulez lui répondre ? Je crois que vous levez la main.

TIJANI BEN JEMAA

Oui, répondez et je donnerai la parole à quelqu'un d'autre.

AVRI DORIA

En fait, on n'en avait pas discuté. Donc, merci de soulever cette question qui est importante. Je sais que des personnes travaillent dans certains des autres groupes comme celui des enchères par exemple. Elles se penchent sur cela. Au niveau des politiques, je pense qu'on ne pouvait pas discuter de l'argent, mais on pourrait peut-être discuter des divers rôles, des politiques, etc. A titre personnel, et ce n'est pas en tant que Présidente que je dis cela, mais à titre personnel, je pense que la manière financière dont ils ont fait cela serait à revoir et peut-être

lorsqu'on discutera de soutien aux candidats, si on décide en tant que groupe que l'on veut poursuivre avec cette initiative, on pourrait évaluer les différents mécanismes que l'on pourrait recommander à cette fin. Mais, on a discuté d'aspects tels qu'avant la procédure de candidature, il pourrait peut-être y avoir une candidature préalable, sans devoir passer par le mot lui-même. En tout cas, je pense que c'est intéressant de soulever cette question et peut-être vous et d'autres personnes d'At-Large pourraient s'assurer que l'on discute de cela. C'est probablement quelque chose que vous auriez abordé dans vos réponses aux questions qui ont été posées. Donc, ça serait très utile en tout cas que vous le fassiez.

TIJANI BEN JEMAA

Merci Avri. Olivier ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND

Merci, Tijani. Je vais poser la véritable question de fond ici. Je vois que sur le chat que certains se demandent s'il n'est pas trop tard pour s'impliquer dans les travaux de ce groupe de travail. La bonne réponse est bien sûr non. Vous êtes toujours dans le bon moment, vous avez toujours le temps de le faire.

Quand il est devenu probable que l'on voit une conclusion des travaux de ce groupe de travail, dans le cas où il y aurait une série ultérieure, quand commencerait-elle ? C'est l'autre question.

AVRI DORIA

C’est une question difficile que vous avez posée. Comme je l’ai dit dans ma présentation, en ce moment, nous allons publier notre recommandation préliminaire avant la fin de l’année. Le programme prévoit que cela se fasse en octobre, je ne sais pas très bien si on y arrivera, mais j’espère qu’on pourra le faire avant la fin de l’année en tout cas. En réalité, si on ne devait faire qu’une seule série de commentaires avant de passer à la recommandation, on pourrait peut-être avoir une version finale vers la mi-2017. Quant au processus, au début de la candidature, nous avons discuté avec le personnel de quelques aspects. D’ailleurs, j’ai moi-même arrêté quelques initiatives là-dessus, mais lorsqu’ils ont suffisamment d’informations concernant ce que nous faisons pour commencer à évaluer le type de candidature et les modifications, on pourrait commencer à revoir cela. Certaines personnes comme Trang de la GDD qui est le département chargé des noms génériques, je pense... non, je ne sais plus ce qu’est le « G », je sais que je trompe toujours, ce n’est pas ça. Je ne répéterai pas la mauvaise explication sur un séminaire web qui est enregistré. Mais à ce moment-là, les personnes peuvent avoir fait une prise de processus, elles participent au processus même.

Ma recommandation à ce moment-là serait qu’une fois qu’on a la recommandation préliminaire, une fois qu’on l’aura publiée, ça sera à ce moment-là - et bien sûr ils ne vont pas avoir accès à ces recommandations avant qu’elles ne soient publiées –, mais à partir de la publication de ces recommandations, c’est à eux de commencer à travailler et à évaluer les problèmes de mise en œuvre. Par exemple, pour la fin, on n’a toujours pas discuté des équipes de révision de la

mise en œuvre qui ont été créées depuis le dernier PDP concernant les nouveaux gTLD. J'ai par conséquent des attentes à ce que l'on ait de nouvelles équipes de révision pour les nouvelles révisions et à ce que l'on voit comment ces équipes fonctionneront. Si on part bien à cette date butoir de 2018, si on arrive à publier le résultat avant cette date butoir, on commencerait à avoir des candidatures en 2019 et 2020, je pense, mais je dis cela à titre personnel, je ne peux pas vraiment prévoir la durée du processus une fois qu'on aura conclu les recommandations finales du PDP. Le GDD fait de son mieux pour avancer aussi vite que possible aussi, mais je ne pourrai pas vous donner une réponse exacte. Je pense 2019, 2020, c'est ça ma recommandation.

TIJANI BEN JEMAA

Merci. On a une question finale d'Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG

Merci. Avri parlait des équipes de révision de la mise en œuvre. Il y a eu une équipe de révision de la mise en œuvre la dernière fois qui avait un autre nom, ça s'appelait l'équipe de révision de la mise en œuvre de l'ensemble et tout le monde à l'ICANN y a participé. Je soupçonne qu'on aura une solution similaire cette fois-ci. Il y avait trop d'enjeux pour tout déléguer à une seule personne. Cela nous amènera à la suite des nouveaux processus. Donc on serait prêt d'ici 2020, mais c'est un peu risqué.

AVRI DORIA J’espère que 2020 ne soit pas correct, mais je pense que vous avez raison concernant la révision de la mise en œuvre qui sera un véritable défi et ça mettrait en exergue nos processus.

TIJANI BEN JEMAA Merci, Avri. Je voudrais demander à Mario s’il y a d’autres questions, parce que nous sommes déjà à l’heure. Oui, Olivier allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND Merci, Tijani. J’aimerais faire une petite annonce. Veuillez rejoindre le groupe de travail des nouveaux gTLD qui porte le sujet. C’est le groupe de travail qui vous donnera des informations nécessaires pour diffuser les informations et qui vous permettra de les rajouter au PDP, si vous êtes intéressé par cela. Merci.

TIJANI BEN JEMAA Avri, j’ai une question. On a discuté des modifications que l’on pourrait apporter, on a dit qu’on n’allait pas faire les modifications si un consensus n’est pas atteint sur ces changements. Quelles sont les modifications que vous prévoyez par rapport à la situation actuelle et quel est le développement possible de cela ? S’agit-il d’un consensus total ou d’un consensus approximatif ?

AVRI DORIA C’est ce que j’appelle le consensus de l’ICANN. C’est ce qu’on a toujours utilisé et c’est similaire aux types de consensus utilisés ailleurs. C’est le consensus de l’ensemble du groupe de travail, mais c’est par consensus

approximatif qui est caractéristique des processus des IDM. Il y aura bien sûr un vote au sein de la GNSO qui dépendra de leur révision et de leur sensation par rapport à ce qu'a été fait. Par la suite, le Conseil d'administration votera également sur les recommandations. Il y aura donc un vote de la GNSO, un vote du Conseil d'administration et au sein du groupe de travail il y aura également un consensus style ICANN.

TIJANI BEN JEMAA

Merci, Avri et Olivier, de vos présentations et de votre discussion. Je vous remercie tous d'avoir assisté à ce webinar. Je voudrais particulièrement remercier les interprètes, le personnel qui nous ont aidés. Merci à tous d'avoir participé à ce séminaire web. Je vais maintenant céder la parole à Mario qui fera les questions d'évaluation. Ça sera très rapide et j'espère qu'on aura le temps de les compléter. Allez-y Mario.

MARIO ALEMAN

Merci Tijani. Première question : que pensez-vous par rapport à l'heure du séminaire web ? Est-il trop tôt, juste à la bonne heure, ou trop tard ? Veuillez voter.

On passe à la question suivante : que pensez-vous par rapport à la technologie utilisée pour le séminaire web ? Est-elle très bonne, bonne, suffisante, mauvaise ou très mauvaise ? Ou alors êtes-vous sans avis ?

On passe à la troisième question : les présentateurs maîtrisaient-ils le sujet ? Quel était leur niveau de maîtrise ? Extrêmement fort, fort, suffisant, faible ou extrêmement faible ?

Question numéro 4 : êtes-vous du séminaire web ? Les réponses possibles sont : extrêmement satisfait, satisfait, assez satisfait, légèrement satisfait ou pas satisfait du tout.

Merci à tous d'avoir voté. Question suivante, question numéro 5 : dans quelle région habitez-vous en ce moment ? En Afrique, en Asie ou Australie et îles du Pacifique, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ou en Amérique du Nord ?

Merci passons maintenant à la question suivante qui est la dernière : combien d'années d'expérience avez-vous au sein de la communauté de l'ICANN ? Moins d'un an ; un à trois ans ; de trois à cinq ; de cinq à dix ; ou plus de dix ans ?

Nous vous remercions tous d'avoir voté et participé à ce séminaire web d'aujourd'hui. Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA

Merci Mario. Encore une fois, on vous remercie tous. Le séminaire est maintenant ajourné. Merci. Le séminaire est ajourné, n'oubliez pas de déconnecter toutes les lignes. Bonne fin de journée. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]